

Santéclair : une entreprise citoyenne... facilitatrice d'un accès responsable à des soins pertinents de qualité

A l'occasion de sa « soirée annuelle des partenaires », Santéclair a mis en exergue les valeurs citoyennes qu'elle partage avec eux pour contribuer, ensemble, à un accès responsable aux soins. Ce qualificatif de « responsable » souligne que les dispositifs facilitateurs que nous mettons en place ont pour objectif d'accompagner les personnes vers plus d'autonomie dans la capacité à faire de bons choix pour leur santé, tout en tenant compte de l'intérêt collectif à promouvoir une sollicitation juste et adaptée du système de santé. Notre crédo partagé avec nos partenaires : c'est par l'information et le conseil adaptés aux parcours de soins pour chaque assuré qu'on renforcera l'efficacité globale du système de santé.



Soirée des partenaires Santéclair, le 08 février 2024 : présentation des initiatives mises à l'honneur.

Des services pour accompagner vers des soins pertinents et de qualité

Faciliter l'accès aux soins c'est bien sûr les **rendre accessibles financièrement**, objectif premier de Santéclair notamment mis en œuvre grâce au soutien des réseaux de soins dans les domaines historiques de l'optique, du dentaire et de l'audition dont les activités continuent à augmenter. Mais, en parallèle de la modération du coût des soins, il est essentiel de travailler sur les critères de leur qualité car **c'est bien le rapport qualité / prix qu'il s'agit d'optimiser** pour les assurés bénéficiaires de nos services.

Or, au-delà des critères spécifiques à chaque domaine de soins, comme la question de la qualité des verres correcteurs dans le domaine de l'optique pour lesquels nous allons entrer en phase de renouvellement par appel d'offres de notre référencement auprès des fabricants de verres, **l'enjeu de la pertinence des soins nous apparaît un élément clé de leur qualité** et ce dans tous les domaines de soins.

C'est ce qui nous amène à **proposer notre outil d'analyse de symptômes et d'orientation à l'entrée de chacun de nos parcours de soins**, comme étape non pas obligatoire mais recommandée en particulier dans les nombreux cas où l'assuré ne sait pas quelle bonne attitude adopter suite à l'apparition d'un symptôme : attendre que cela passe, recourir à l'automédication, consulter son médecin, voire se rendre aux urgences... ? Une meilleure orientation spontanée des patients dans le système de santé ne peut que **favoriser la réduction des actes non pertinents, dans l'intérêt de la personne directement concernée mais aussi dans celui de l'ensemble du système.**

La logique est pour nous la même lorsque nous intégrons également le deuxième avis médical en ligne aux services proposés dans le cadre de nos parcours de soins, mais cette fois-ci en cherchant à renforcer la pertinence de l'approche thérapeutique retenue



après le diagnostic établi. Dans les deux cas nous visons l'accompagnement vers des soins pertinents et de qualité en favorisant l'orientation mieux ciblée vers la bonne ressource de santé, ce qui permet de **limiter les sollicitations inutiles ou inappropriées du système sans restreindre l'accès aux soins** et sans risquer de perte de chance.

Une philosophie de l'accès aux soins qui repose sur des partenaires engagés et porteurs de l'innovation

Si nous parvenons à faire vivre, au travers de MySantclair, toute une plateforme de plus de 20 services à forte valeur ajoutée chaînés entre eux et dédiés à cette logique d'un accès responsable à des soins pertinents de qualité pour nos 10 millions de bénéficiaires, c'est aussi grâce au **travail en bonne intelligence et en coopération étroite avec nos milliers de partenaires professionnels, industriels et stratupers de la santé avec lesquels nous partageons des valeurs communes essentielles**. Nos professionnels de la santé partenaires sont d'ailleurs les premiers à l'affirmer lorsqu'ils apportent l'évaluation moyenne de 8/10 au fait d'avoir le sentiment qu'en étant conventionnés avec Santéclair ils rejoignent un réseau de professionnels de santé recrutés sur des critères d'accessibilité et de qualité. Ou encore lorsqu'ils attribuent la note moyenne de 7,5/10 à la valorisation de leur engagement éthique que leur procure ce conventionnement⁽¹⁾.

Ainsi, en nous associant aux professionnels de santé volontaristes pour s'engager avec nous dans l'innovation, nous construisons ensemble des réponses aux besoins et attentes des Français en matière de santé. En effet, l'attention que nous portons aux bonnes pratiques, en matière tarifaire mais aussi de lutte contre la fraude notamment, passe par l'intégration régulière et négociée d'innovations afin de maintenir dans la durée une relation contractuelle mutuellement bénéfique. Des innovations qui portent bien entendu sur une dimension technologique autour du développement des outils numériques et de e-santé par exemple mais aussi, et de façon tout aussi importante, sur une dimension organisationnelle des activités de soins, ainsi que sur une dimension marketing et informative pour faire partager et accepter cette évolution des pratiques dans le meilleur des consensus entre professionnels et patients / assurés.

Les initiatives de 3 partenaires mises à l'honneur en 2024

Afin d'illustrer l'engagement de nos partenaires vis-à-vis de l'accès aux soins et de l'innovation, nous mettons à l'honneur 3 initiatives exemplaires particulièrement concrètes :

- **Le développement de l'inclusivité dans le soin avec la mise en accessibilité totale d'une clinique de chirurgie dentaire aux personnes à mobilité réduite** afin de participer, de façon adaptée et dans les meilleures conditions, à la prise en charge de ces populations. Il s'agit en effet d'un public pour lequel les obstacles, notamment physiques, à l'accès aux soins sont connus et persistants malgré les dispositions législatives rendant obligatoire l'accessibilité mais qui restent encore trop souvent difficiles à pleinement appliquer.
- **Des aides auditives intelligentes avec la conception et la commercialisation d'audioprothèses intégrant la détection et l'alerte de chute**, une option particulièrement utile pour un public senior qui est le plus directement concerné par le risque de chute et pour lequel il est donc important et protecteur de disposer de ce type de service d'assistance, afin de limiter les conséquences sur la santé d'une chute trop tardivement prise en charge.
- **L'innovation chirurgicale avec la mise à disposition des chirurgiens et équipes médicales, à distance, de modélisations 3D des organes qu'ils doivent opérer** afin de mieux préparer leurs interventions en évitant les erreurs médicales et en améliorant les choix thérapeutiques.

(1) Enquête réalisée du 17 octobre au 11 novembre 2022 par l'institut People Vox auprès d'un échantillon représentatif des professionnels de la santé partenaires des réseaux Santéclair dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audition.



L'exemple de Nucle® : collection de montures de lunettes de classe A éco-responsables et OFG

Nucle® c'est LA collection de montures éthiques Origine France Garantie (OFG) qui répond aux obligations du 100% Santé avec une offre de classe A au tarif de 30€ (prix de vente TTC), que l'on retrouve exclusivement chez les opticiens partenaires Santéclair. Les montures sont fabriquées à base d'huile de ricin par la manufacture familiale Bondet Lunettes, située à Oyonnax (Ain). **Des valeurs et un engagement sociétal du réseau Santéclair, partagés par nos opticiens partenaires, pour garantir que l'accès aux soins grâce à des équipements d'entrée de gamme à tarif modéré puisse se faire en adéquation avec des engagements élémentaires en termes de qualité et d'éthique.** Une spécificité qui fait fortement sens à l'heure où les objectifs environnementaux (bilan carbone) et sociétaux (réindustrialisation) sont au cœur des préoccupations pour tou(te)s.



Santéclair : une entreprise à mission certifiée « Service France Garanti » et « ISO 27001 »

Notre positionnement en tant qu'entreprise citoyenne facilitatrice d'un accès responsable à des soins pertinents de qualité s'inscrit dans l'engagement sociétal qui a toujours été au cœur du projet de Santéclair. C'est donc en toute logique que nous sommes la **première plateforme de services santé à disposer de la qualité d'entreprise à mission** depuis août 2023. Nous sommes également **certifiés « Service France Garanti » sur nos activités principales et « ISO 27001 » en matière de management de la sécurité de l'information.**

Deux priorités en 2024 : prévention et lutte anti-fraude

Dans un environnement où la tendance inflationniste des dépenses de santé reste une préoccupation partagée par tous les acteurs, du fait de l'évolution démographique naturelle de notre société et des répercussions encore en cours sur le coût de la santé de l'inflation générale au sein de notre économie, nous continuerons à façonner cet accès responsable aux soins pertinents de qualité en **poursuivant en 2024 deux chantiers majeurs : accompagner la montée en puissance de la prévention, enjeu majeur pour les conseils aux entreprises, et renforcer les capacités de lutte anti-fraude.** Ces deux priorités rejoignent celles officiellement désignées par les pouvoirs publics comme essentielles pour maintenir notre système de santé solidaire.

À propos de Santéclair

Santéclair est née de la conviction que, pour une société en bonne santé, il faut un juste accès aux soins. Entreprise engagée depuis sa création en 2003 et entreprise à mission depuis août 2023, elle y contribue en accompagnant plus de 10 millions d'assurés dans leurs parcours de santé en mettant à leur disposition plus de 20 services innovants en santé dans 8 domaines de soins. Tous ces services sont chaînés entre eux et organisés en parcours de soins pour répondre aux besoins des assurés, en termes de qualité et de pertinence des soins, à toutes les étapes de leur prise en charge.

Santéclair est partenaire de plus de 60 organismes intervenant dans le secteur de la complémentaire santé. Elle a également développé, spécifiquement pour les professionnels de l'assurance, des solutions expertes afin de maîtriser les dérives techniques des assureurs et de contenir les primes des assurés.

En savoir plus

www.santeclair.fr / www.linkedin.com/company/santeclair

Contact presse : Marc PARIS - 02 72 24 90 15 / 06 99 96 29 54 / mparis@santeclair.fr